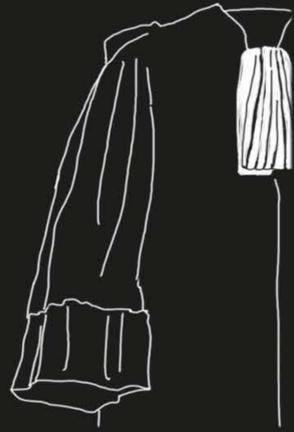


Vendredi 4 juillet 2025

Maison du barreau de Paris
2 rue de Harlay 75 001 Paris



LES ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,
Jacques BOULARD,
et Muriel CADIOU

PROGRAMME DES 8^{es} ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE : ENTRE NOUVELLE RÉFORME DE PROCÉDURE CIVILE ET DERNIERS REVIREMENTS DE JURISPRUDENCE

Les ateliers se dérouleront en phygital : en présentiel dans la limite des places disponibles et en webinaire.

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée, directrice du département de l'École de droit de Sciences Po Paris, directrice de la spécialité Contentieux économique et arbitrage, directrice de l'observatoire des modes amiables de résolution des différends (Omar) ;
- Vanessa BOUSARDO, vice-bâtonnière du barreau de Paris ;
- Olivier SAUMON, avocat associé, jasper avocats, président de l'association Droit & Procédure ;

9H15 : PANORAMA DE JURISPRUDENCE DE LA DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DE CASSATION

- Claire BOHNERT, conseillère référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation ;
- Séverine TECHER, conseillère référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation.

10H30 : DISCUSSION

11H00 : PAUSE

11H15 : DÉBATS AUTOUR DES DERNIÈRES AVANCÉES JURISPRUDENTIELLES

- Formalisme excessif, délai de péremption, procédure d'appel...

INTERVENANTS :

- Lucie MAYER, professeure à l'université de Paris-Panthéon-Assas ;
- Valérie GEORGET, conseillère à la cour d'appel de Paris, référente de la cour pour la procédure civile ;
- Stéphane FERTIER, avocat associé, JRF Avocats, membre du conseil d'administration de l'association Droit & Procédure.

12H30 : DISCUSSION

13H00 : DÉJEUNER LIBRE

PRÉSENTIEL - TARIF : 200 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 100 € TTC
Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et professeurs de droit

DISTANCIEL - TARIF : 240 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 120 € TTC
Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants

Informations et inscriptions sur www.droitetprocedure.com,
au 01 34 74 38 95 ou par courriel à jeande.veronique@orange.fr

14H30 : PRÉSENTATION PAR LA DACS DES NOUVEAUX DÉCRETS DE PROCÉDURE CIVILE

- Valérie DELNAUD, magistrate, directrice des Affaires civiles et du Sceau.

15H00 : LA CONTRACTUALISATION DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE

- Protocole de procédure devant le tribunal des activités économiques de Paris, mise en état et instruction conventionnelle simplifiée, césure, actes de procédure d'avocats, etc.

INTERVENANTS :

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée, École de Droit de Sciences Po Paris ;
- Daniel BARLOW, président de chambre à la cour d'appel de Paris, référent de la cour pour la procédure civile ;
- Laurent LEMAIRE, juge au tribunal de commerce de Paris ;
- Yann UTZSCHNEIDER, avocat associé, White & Case.

16H00 : DISCUSSION

16H15 : LA CONTRACTUALISATION DE LA SOLUTION

- Généralisation de l'audience de règlement amiable, harmonisation du régime de la conciliation et de la médiation judiciaire, création d'une amende civile, etc.

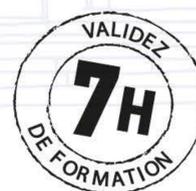
INTERVENANTS :

- Martin PLISSONNIER, maître de conférences à l'université Paris Nanterre, co-directeur du DU Modes amiables de résolution des différends ;
- Sophie VALAY-BRIÈRE, première présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;
- Laurence KIFFER, avocate, trésorière de l'association Droit & Procédure.

17H15 : DISCUSSION

17H30 : PROPOS CONCLUSIFS

- Jacques BOULARD, premier Président de la cour d'appel de Paris



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

